

COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers Municipaux :

Séance du 5 mars 2020

sous la présidence de Monsieur Bernard TRITSCH, Maire

élus en fonction : 27
présents : 27
excusé : /
absent : /



3^{ème} QUESTION A L'ORDRE DU JOUR

Budget Primitif 2020

3-1. Vote du Budget Primitif 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les principaux agrégats du Budget Primitif 2020, élaboré par la Municipalité, ont été présentés en séance le 20 février 2020 lors du Débat d'Orientation Budgétaire prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'appui du rapport d'analyse détaillant les orientations budgétaires et portant sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La procédure d'adoption du budget peut être décomposée en deux phases :

1. la détermination des prévisions en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement ;
2. la fixation des taux d'imposition des taxes locales.

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter à la documentation qui leur a été transmise le 28 février 2020, à savoir :

- une note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe » ;
- un extrait de la maquette budgétaire détaillant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que l'état de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2020 de la commune de Village-Neuf, dont l'équilibre général se présente comme suit :

	BP2020	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 728 000,00 €	5 728 000,00 €
Opérations réelles	4 699 000,00 €	5 313 196,74 €
Opérations d'ordre	1 029 000,00 €	3 000,00 €
Résultat reporté	-	411 803,26 €
Investissement	2 067 000,00 €	2 067 000,00 €
Opérations réelles	2 039 000,00 €	1 012 131,71 €
Opérations d'ordre	28 000,00 €	1 054 000,00 €
Résultat reporté	-	868,29 €
Budget total	7 795 000,00 €	7 795 000,00 €

Le Conseil Municipal :

- ↳ vu la délibération du 20 février 2020 approuvant le Compte Administratif 2019 et décidant de prélever la somme de 748 131,71 € de l'excédent de fonctionnement et de l'affecter au financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- ↳ vu le rapport présenté au Conseil Municipal le 20 février 2020 portant sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ;
- ↳ vu la note de présentation synthétique jointe au budget primitif retraçant les informations financières essentielles conformément aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ↳ à l'unanimité des voix ;

- approuve le Budget Primitif 2020 de la commune de Village-Neuf arrêté en dépenses et en recettes à :
 - ⇒ 5 728 000 € en section de fonctionnement ;
 - ⇒ 2 067 000 € en section d'investissement ;
- arrête à 755 000 € le montant prévisionnel du virement à la section d'investissement, pour couvrir les dépenses de la section d'investissement en sus des dotations aux amortissements et des autres produits imputables à la section d'investissement.

Pour extrait conforme :
Village-Neuf, le 9 mars 2020

Le Maire :



Bernard Tritsch
Bernard TRITSCH

Acte certifié exécutoire
A compter du 10 mars 2020

Village-Neuf, le 10 mars 2020



Le Maire :
Bernard TRITSCH

Bernard Tritsch